

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
23-03-2026

Date du Conseil :
30-03-2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente mars deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 23 Mars 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	26	1	27

Présents : RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PICHON H. - PAVIOT L.- PERDRIX T.-
PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT
F. — BARBERIS P. - KILIC D. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. -
CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par PALISSE A. à HASSOUN K.

Absents :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur CLEMENT Flavien est nommé secrétaire de séance.

Objet :

Désignation des
délégués au
Comité Syndical
du Syndicat
Intercommunal
d'Energie et d'e-
communication de
l'Ain (SIEA).

Rapporteur : V. RAVET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1,
L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants
des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à
l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de
chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre
double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué
titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre **d'un scrutin
uninominal secret à la majorité absolue** aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la
majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article
L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin
secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une **décision à l'unanimité**,
conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20260330-D_2026_03_30_07-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de BELLIGNAT doit désigner **deux (2) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants** pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués.

Le Conseil Municipal de la commune de BELLIGNAT décide **à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.**

Sont candidats :

- **Monsieur Benoit VINCENT avec pour suppléants :**
 - Suppléant n°1 : Monsieur Thierry PERDRIX
 - Suppléant n°2 : Madame Marilyn FRATTER
- **Monsieur Christian BROYE avec pour suppléants :**
 - Suppléant n°1 : Monsieur David KILIC
 - Suppléant n°2 : Monsieur Flavien CLEMENT

Les candidats ont obtenu les voix suivantes :

<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Benoit VINCENT avec pour suppléants :<ul style="list-style-type: none">○ Suppléant n°1 : Monsieur Thierry PERDRIX○ Suppléant n°2 : Madame Marilyn FRATTER- Monsieur Christian BROYE avec pour suppléants :<ul style="list-style-type: none">○ Suppléant n°1 : Monsieur David KILIC○ Suppléant n°2 : Monsieur Flavien CLEMENT	27 voix
--	---------

Ayant obtenu l'unanimité, tous les candidats sont élus, pour représenter la commune de BELLIGNAT au sein du Comité Syndical du SIEA .

En conséquence sont élus délégués :

N° du délégué	Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
1	Benoit VINCENT	Thierry PERDRIX	Marilyne FRATTER
2	Christian BROYE	David KILIC	Flavien CLEMENT

Secrétaire de séance,

Flavien CLEMENT



Le Maire,

Véronique RAVET



Accuse de réception en préfecture
001-210100319-20260330-D_2026_03_30_07-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026